



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



[Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

- **Fin novembre 2020 – janvier 2021** : consultation du site www.terminales2020-2021.fr
- **21 décembre 2020** : ouverture de la plateforme Parcoursup
- **20 janvier – 11 mars 2021 (minuit)** : inscription et création du dossier Parcoursup, consultation des caractéristiques et attendus des formations, saisie des vœux : www.parcoursup.fr
- **Jusqu'au 8 avril 2021** : finalisation des dossiers de candidature
- **27 mai – 16 juillet 2021** : réception et acceptation des propositions d'admission
- **16 juin 2021** : ouverture de la phase complémentaire

- **20 janvier – 11 mars 2021 (minuit) :**
ouverture des dossiers élèves, saisie des vœux et constitution des dossiers
- Une **adresse email valide** et régulièrement consultée est nécessaire
- Pensez à renseigner votre numéro de téléphone portable pour recevoir toutes les notifications et alertes durant la procédure (celui des responsables légaux peut également être mentionné)
- Consultation des attendus et caractéristiques des formations permettant d'affiner ses choix
- S'abonner aux réseaux sociaux :  @parcoursupinfo
et  @parcoursup_info
- **ATTENTION** : Plus aucun vœu ne pourra être saisi après le 11 mars 2021 à minuit.

- **Jusqu'au 8 avril 2021 :**
date butoir pour finaliser les dossiers (documents demandés, projet de formation motivé pour chaque formation choisie) et confirmer les vœux (ATTENTION : tout vœu non confirmé à cette date ne sera pas pris en compte et aucune modification ne pourra se faire)
- **27 mai – 16 juillet 2021 :**
prise de connaissance des réponses données et réponse dans les délais impartis
- **Remarque :** Une fois un vœu accepté, l'élève doit **s'inscrire dans l'établissement** concerné

Focus sur...

Les caractéristiques des formations

- **A compter du 21 décembre,** Parcoursup informe les lycéens sur les **caractéristiques des formations** et en particulier sur les **connaissances et compétences attendues** à l'entrée de chaque formation.
- **Informations disponibles :**
 - contenus et organisation des enseignements + attendus des formations
 - éléments pris en compte par l'établissement d'accueil pour l'examen du dossier
 - taux de passage en deuxième année, taux de réussite au diplôme, taux d'insertion professionnelle (lorsque ces données sont disponibles)
 - les différentes possibilités de poursuite d'études de la formation, les métiers auxquels conduit la formation, etc.
 - les capacités d'accueil en 2021 ainsi que le nombre de candidats et le nombre d'admis en 2020
- **A noter : les attendus (connaissances et compétences des formations) se réfèrent à des éléments de cadrage national**

Les nouvelles formations accessibles via la plateforme Parcoursup :

- Les 4 Ecoles Nationales Vétérinaires (ENV)
- Les Parcours Préparatoires au Professorat des Ecoles (PPPE)
- Les classes préparatoires : la CPGE « Mathématiques, physique, ingénierie, informatique » (MP2I) et la CPGE « Economique et commerciale voie générale (ECG) »

NB : quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup , prendre directement contact avec les établissements concernés pour les modalités de candidature.

Focus sur...

Les vœux

- Un vœu = une formation dispensée dans un établissement
- Possibilité de formuler **10 vœux** (statut étudiant et autant sous statut apprenti)
- Les vœux portent sur les formations sélectives (Ecole, BTS, **BUT***, CPGE, IFSI), et non sélectives (licences et études de santé)
- Les vœux **ne sont pas classés** mais ils sont **motivés** et **réfléchis** (saisie obligatoire de la motivation pour chaque formation à la rubrique « projet de formation motivé »)
- Les vœux se font à partir du moteur de recherche de la plateforme + les attendus et les éléments à fournir, une fois son dossier créé
- **Rappel :**
 - **date butoir saisie des vœux : 11 mars (minuit)**
 - **date butoir constitution des dossiers : 8 avril**

***BUT = Bachelor Universitaire de Technologie (formation en 3 ans) remplace le DUT à partir de la rentrée 2021**

<http://www.terminales2020-2021.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Organisation-des-etudes-superieures/Les-BUT-bachelors-universitaires-de-technologie>

https://eduscol.education.fr/823/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur?menu_id=1006

Focus sur...

Les vœux

- Les vœux multiples : permettent de choisir **la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention**. Un vœu multiple est composé de sous-vœux (20 au maximum ou illimités, selon les formations) qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- Les BTS et BUT sont regroupés par spécialité au niveau national
- Les CPGE sont regroupées par voie à l'échelle nationale
- Certaines licences peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique

- Exemples :
 - demande du BTS « métiers de la chimie » dans 7 établissements différents :**
 - cette demande compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux décomptés des 20 autorisés
 - pour le regroupement IFSI de Bretagne sud qui compte 3 instituts, vous en choisissez 2 :**
 - cette demande compte pour 1 vœu et 2 sous-vœux qui ne sont pas décomptés (un compteur de vœu vous permet de suivre vos vœux et sous-vœux formulés)

Focus sur...

Les délais et possibilités de réponses

- A partir du 27 mai, une alerte est envoyée sur la messagerie personnelle de l'élève ou celle de Parcoursup ou sur le téléphone portable de l'élève
- L'élève répond dans les délais indiqués sur la plateforme
le 27 mai uniquement : 5 jours pour répondre (J+4)
à partir du 28 mai : 3 jours pour répondre (J+2)
- faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais, **la place est libérée pour un autre candidat.**

Focus sur...

Les délais et possibilités de réponses

Les réponses possibles :

Pour une formation sélective (STS, IUT, CPGE, IFSI, écoles, etc.)

- Oui (proposition d'admission) = Le candidat accepte la proposition ou y renonce
- En attente d'une place = Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce
- Non

Pour une formation non-sélective (licence)

- Oui (proposition d'admission) = Le candidat accepte la proposition ou y renonce
- Oui-si* (proposition d'admission) = Le candidat accepte la proposition ou y renonce
- En attente d'une place = Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce

- * Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Focus sur...

Les délais et possibilités de réponses

Comment répondre :

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- **Le candidat s'inscrit à la phase complémentaire dès le 16 juin. Il pourra solliciter l'accompagnement par la commission d'accès à l'enseignement supérieur**

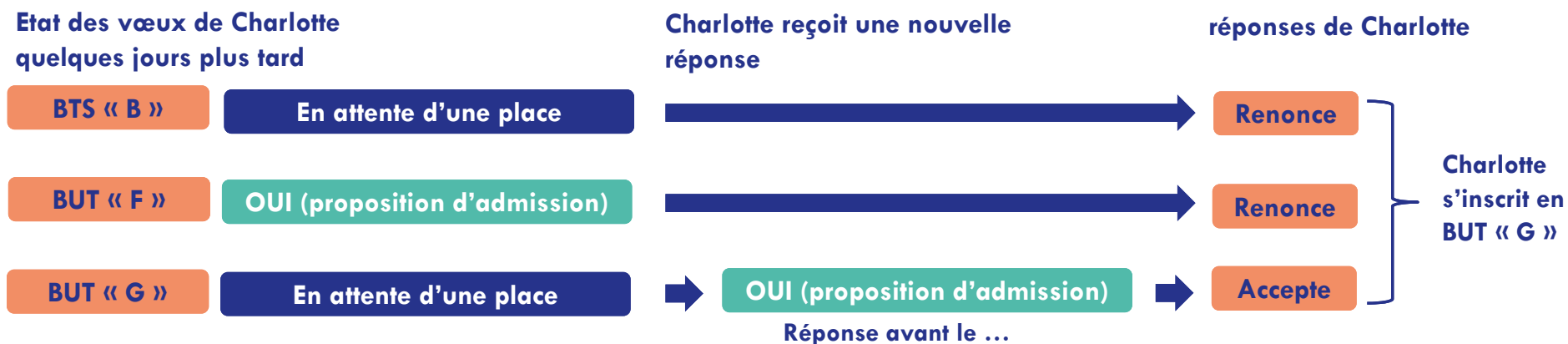
L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 27 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	27 mai : réponses des établissements	27 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le ...	Renonce	<p>Elle accepte la proposition d'admission en BUT « F »</p> <p>Elle maintient deux vœux en attente : BUT « B » et BUT « G »</p> <p>Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »</p> <p>Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »</p>
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le ...	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le ...	Renonce	
BUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le ...	Accepte	
BUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- Quelques jours plus tard, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :



- Les ressources si besoin :
 - ✓ Les 2 professeurs principaux de la classe
 - ✓ Mme BOISVILLIERS et Mme CONTESSA, psychologues de l'éducation nationale (prise de RV à la vie scolaire ou directement au CIO Couriot)
 - ✓ Le site de l'ONISEP : www.onisep.fr
 - ✓ <http://eduscol.education.fr/cid146486/parcoursup.html>
 - ✓ www.parcoursup.fr
 - ✓ www.terminales2020-2021.fr (info métiers, filières...)
 - ✓ www.messervices.etudiant.gouv.fr (dossier social, bourse...)
 - ✓ **Le numéro vert : 0 800 400 070**

Merci pour votre attention

L'équipe de direction du lycée Honoré d'Urfé